

**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'AIN**

**REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CULOZ-BÉON**

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 33

Présents : 25

Votants : 29

N° ordre : DE-26-15

N° ordre dans la séance :
DE-03032026-08

Date de la convocation :
18/02/2026

Date de la publication :

L'an deux mille vingt-six et le trois mars à 18 heures 30 minutes, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle du conseil municipal de Culoz-Béon, sous la présidence de Monsieur Franck ANDRE-MASSE

Jean-Marc DUPONT Maire délégué, Claude FELCI, Isabelle MORLOTTI, Danielle RAVIER, Robert VILLARD, Céline FILIPPI, Anne-Laure PETITE, David TREBOZ Adjoint, Danielle CALLET, Thierry DEHAY, Marie-Françoise SONZOGNI, Joëlle TRABALZA, Hélène ROSSI, Sylviane GUILLERMET, Dominique GERRA, Nadine BRAVI, Thierry DRAPIER, Frédéric DI PAOLO, Loïc MONTEIRO, Christelle MARCHAND, Mickaël MOUTOT, Emilie VALTON, Katerina CHAPMAN, Christelle BOUVIER conseillers

Absents excusés : Marc GUILLAND, Marc MEO (procuration à F. ANDRE-MASSE), Sylvain BOIS (procuration à Céline FILIPPI), Mélisande MACONE, Carlos ROCHA OLIVEIRA, Éric BONNET, Déborah GLEYZE (procuration à David TREBOZ), Thierry CURTELIN (procuration à Christelle BOUVIER)

Secrétaire de séance : Robert VILLARD

AVENANT AU BAIL EMPHYTÉOTIQUE ADMINISTRATIF DU CAMPING LE COLOMBIER

Monsieur Claude FELCI, Adjoint au Maire, rappelle au Conseil municipal que, lors de sa séance du 8 novembre 2022, il avait délibéré pour approuver le bail emphytéotique administratif du camping Le Colombier et autoriser sa signature. Celui-ci a été signé le 26 avril 2023 pour une durée de 35 ans prenant rétroactivement effet le 1^{er} janvier 2023 pour finir le 31 décembre 2057.

Ce BEA portait sur un périmètre intégrant l'espace mini-golf et l'extension. Les parcelles correspondant à cet espace mini-golf et à l'extension ont été formellement omises dans le BEA signé. Il convient de régulariser cette omission par la signature d'un avenant au BEA.

Les parcelles à intégrer dans cet avenant sont les parcelles suivantes, conformément aux deux plans ci-joints :

Concernant l'espace mini-golf :

- AD 625
- AD 626
- AD 628
- AD 630
- AD 632
- AD 634

Concernant l'extension :

- AD 300
- AD 301
- AD 304
- AD 305
- AD 308
- AD 603
- AD 606
- AD 607
- AD 616
- AD 618
- AD 619
- AD 621
- AD 624
- AD 636
- AD 637
- AD 638

Accusé de réception en préfecture
001-200099406-20260303-DE-03032026-08-DE
Date de réception préfecture : 05/03/2026

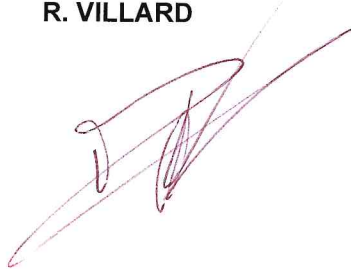
- AD 640
- AD 642
- AD 644
- AD 646
- AD 648
- AD 650

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **Autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer l'avenant au bail emphytéotique administratif du camping Le Colombier intégrant les parcelles mentionnées ci-dessus.**

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Au registre sont les signatures.

Le Secrétaire de séance
R. VILLARD



Le Maire
Franck ANDRE MASSE

